

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 25/04/2022 Dossier complet le : 26/04/2022 N° d'enregistrement : 2022-7019

1. Intitulé du projet

Projet de diversification des produits entreposés au sein d'une plateforme logistique existante sur la commune d'Allonne, dans le département de l'Oise (60).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : BEAUVALONE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Jacques GARCES, Gérant

RCS / SIRET : 90540394500017 Forme juridique : Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entrepôt logistique, propriété de la SNC BEAUVALONE, a été construit et exploité à l'origine par la société Michelin pour pouvoir stocker des pneumatiques et des matières plastiques relevant des rubriques nouvelles 2662 et 2663.

Afin de pouvoir diversifier les produits susceptibles d'être stockés, la SNC BEAUVALONE envisage désormais le stockage de produits combustibles génériques de type 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 et prévoit ainsi de réaliser quelques travaux afin de répondre aux exigences constructives de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif à la rubrique 1510.

Les activités liées à l'ancien exploitant BYD (assemblage de bus) ne seront pas conservées, les cellules retrouveront ainsi leur vocation première liée au stockage de matières combustibles.

Actuellement, cet entrepôt est soumis à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et dispose de ce titre d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 31 octobre 1996, modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 avril 2018.

Le site, d'une superficie totale de 78 327 m², occupe la parcelle n°558 section ZA de la commune d'Allonne, et est situé en zone UE du PLU d'Allonne. La zone UE est une zone d'activités économiques destinée à l'accueil d'activités industrielles, commerciales, artisanales, d'équipements, de services ou de bureaux.

Le site sera soumis à enregistrement sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663, non SEVESO, non IED.

4.2 Objectifs du projet

La SNC BEAUVALONE projette de revaloriser un site industriel existant, afin de diversifier les produits susceptibles d'être stockés. Le projet permettra de mettre en conformité le bâtiment vis-à-vis de la réglementation ICPE 1510.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y aura pas de travaux de démolition, ni de construction dans le cadre du projet.

La SNC BEAUVALONE prévoit de réhabiliter le bâtiment pour le rendre conforme vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif à la rubrique 1510.

Notamment, le site prévoit la mise en place de trois façades REI 120 sur le bâtiment afin de contenir les flux thermiques sur site. Il est prévu également la mise en place d'une voie engins de 6 mètres de large sur la périphérie totale du bâtiment et d'un réseau de poteaux incendie adapté aux dernières attentes réglementaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité au niveau du bâtiment sera la suivante :

- 1 - Réception par camion,
- 2 - Déchargement,
- 3 - Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations),
- 4 - Division des lots au niveau de la zone de préparation et reconditionnement,
- 5 - Expédition par camion.

Les produits entreposés sur le site seront des produits combustibles divers en mélange.

L'entrepôt sera construit et exploité conformément à la réglementation relative aux ICPE.

L'établissement ne recevra pas de public et ne sera pas classé SEVESO.

L'effectif du site sera d'environ 70 personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une réunion a été menée le 07/10/2021, en présence de la DREAL, afin de présenter le projet de la SNC BEAUVALONE. A l'issue de l'échange, la procédure administrative demandée était un examen au cas-par-cas et sa note d'accompagnement, ainsi que le dépôt, en parallèle, d'un porter-à-connaissance comprenant les nouvelles rubriques et les modifications envisagées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du site	78 327 m ²
Surfaces imperméables :	
- Bâtiment (emprise au sol)	31 828 m ²
- Voiries	20 469 m ²
Surfaces perméables (dont espaces verts)	26 030 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'Activités de Merlemont
2 avenue Paul Gréber
60 000 ALLONNE

Parcelles cadastrales n°558 section
ZA.

Zonage UE du PLU d'Allonne.

Coordonnées géographiques¹ Long. 02°07'22"33E Lat. 49°24'37"59N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale? Oui Non

Le site est couvert par l'arrêté préfectoral du 31 octobre 1996 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 avril 2018.

Pour l'autorisation initiale d'exploiter du site, le site a fait l'objet d'une enquête publique entre le 12 juin et le 12 juillet 1996.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : - ZNIEFF de type I n°220030016 "Bois et Landes des coutumes à Allonne", à environ 1,3 km au Sud-Ouest du site, - ZNIEFF de type II n°220013786 "Pays de Bray", à environ 2,7 km à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est situé à environ 19,3 km à l'Ouest du site, il s'agit des "Bois des Tailles" (FR3800748).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Allonne n'est pas une commune littorale selon la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - RNR "Larris et tourbières de Saint-Pierre-Es-Champs" (FR9300056), à environ 27 km à l'Ouest du site, - RNN "Coteaux de la Seine" (FR3600170), à environ 48 km au Sud-Ouest du site, - PNR "Vexin Français" (FR8000030), à environ 22 km au Sud du site. Aucun parc naturel national, parc naturel marin ou zone de conservation halieutique n'est présent dans le secteur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Allonne est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat dans l'Oise, approuvé par arrêté préfectoral le 07 janvier 2020. D'après les cartes stratégiques de bruit de l'Oise, approuvées par arrêté préfectoral le 05 décembre 2018, le site se trouve dans les zones exposées au bruit de l'autoroute A16.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se trouve à 800 m au Sud-Ouest du site. Il s'agit de l'"Eglise de Notre-Dame de l'Annonciation" (id. I9QY30). Le périmètre de protection associé se trouve à environ 300 m au Sud-Ouest du site.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie des zones à dominante humide de la préfecture de l'Oise, le site se trouve à 100 m au Nord d'une zone humide. Le site est situé en dehors de toute zone humide RAMSAR.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Allonne est concernée par le PPRI de la vallée du Thérain Aval, approuvé le 13 octobre 2005. Le site n'est pas concerné par le zonage de ce PPRI. La commune d'Allonne n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site Infoterre, le site ou sol pollué le plus proche est situé à environ 740 m au Nord du site, sur la commune de Beauvais.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de la DREAL Hauts de France, le site se trouve hors de toute zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS Hauts-de-France, le site se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. Le captage le plus proche se situe à environ 1,3 km au Sud-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit dans un rayon de 10 km autour du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)" (FR2200369), située à environ 4,3 km au Nord-Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est "Gisement fossilifère de Bracheux", situé à environ 1,9 km au Nord du site, classé le 17 décembre 1951.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Le site est raccordé au réseau public de distribution d'eau potable. La consommation sera d'ordre sanitaire uniquement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines : gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale et rejets couverts par une convention, absence d'eaux usées industrielles, eaux sanitaires rejetées dans le réseau public d'assainissement, confinement des déversements accidentels et des éventuelles eaux d'extinction.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est une plateforme déjà aménagée pour des activités industrielles, localisée dans la ZA de Merlemont. Aucune zone naturelle n'est identifiée à proximité. Il n'y aura pas de nouveaux aménagements susceptibles d'impacter les zones naturelles. Du fait de la gestion des eaux, des déchets et du respect de la réglementation en termes d'émissions sonores, les activités ne causeront pas de perturbations, dégradations ou destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 4,3 km au Nord-Ouest du site. Au vu de son éloignement, le projet ne sera pas susceptible d'impacter les zones Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de tout espace naturel protégé, périmètre de protection... Il n'y aura aucun prélèvement ni rejet direct dans le milieu naturel. Les activités ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est déjà aménagé, bâti et utilisé pour des activités industrielles. Il n'y aura aucune consommation de nouveaux espaces.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le principal risque sera le risque d'incendie des cellules de stockage (dispositions constructives adaptées et moyens de lutte disponibles). Les déversements accidentels et les eaux d'extinction seront confinés sur site. Des mesures de prévention et de protection seront prévues pour limiter ces risques. L'ensemble des flux thermiques seront confinés sur site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est hors de tout massif forestier à risque d'incendie et n'est pas sujet au risque inondation d'après le PPRi de la Vallée du Thérain. Le risque sismique est très faible (zone de sismicité 1). Le site est localisé dans une zone à aléa faible pour le risque de mouvement de terrain - retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques se limitent aux rejets diffus liés au trafic et aux gaz de combustion de la chaudière (fonctionnement épisodique pour la mise hors-gel du bâtiment) et du groupe sprinkler (lors des essais périodique). Il n'y a pas de rejets d'eaux usées industrielles. Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires significatifs par rapport au site actuel. Le relief relativement plat est propice à une dispersion des rejets atmosphériques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La revalorisation du site n'engendrera pas d'augmentation du trafic poids-lourds par rapport au trafic initial du site. Pour rappel, le trafic routier pris en compte dans le DDAE d'avril 1996 était d'une cinquantaine de camion par jour. Le trafic journalier du projet sera d'environ 50 poids-lourds par jour et environ 70 véhicules légers par jour. Les poids-lourds ne transiteront pas par des centres-villes, ni des zones d'habitats denses.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions sonores du site sont liées au fonctionnement des installations et au trafic. Les niveaux sonores respecteront la réglementation en vigueur. A noter : moteurs à l'arrêt au niveau des quais, vitesse limitée sur le site. Le site se trouve dans les zones de bruit de l'autoroute A16, selon le PPBE de l'Oise. Une campagne de mesure de bruit sera réalisée au démarrage de l'activité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne causera aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne causera aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site sera muni d'un éclairage interne nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. L'établissement respectera l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses afin de limiter les nuisances lumineuses sur le site et les consommations d'énergie.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront uniquement liés au trafic généré par les activités et aux gaz de combustion (chaudière lors de la mise hors-gel du bâtiment et groupe sprinkler lors des essais périodiques).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales du site, actuelle et autorisée sera maintenue. Les eaux pluviales du site sont régulées dans le bassin situé à l'Est du site puis rejetées dans le Ru de Berneuil. Les eaux pluviales des voiries et quais sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le bassin. Les ouvrages sont dimensionnés selon la réglementation en vigueur. Les déversements accidentels et les eaux d'extinction sont confinés au niveau des quais.</p> <p>Le projet n'engendrera pas de nouvelles surfaces imperméabilisées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas d'eaux usées industrielles sur le site.</p> <p>Les eaux usées sont exclusivement de type sanitaire et sont rejetées dans le réseau public d'assainissement et traitées par la station d'épuration communale.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité prévue sur le site entraînera la production essentiellement de déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux. Ces déchets seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur, afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur, avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour rappel, les installations sont existantes et actuellement exploitées.</p> <p>Le site est hors de tout site inscrit ou classé, bien inscrit au patrimoine mondial, périmètre de protection d'un monument historique.</p> <p>De plus, le site est situé en zone UE du PLU d'Allonne. La zone UE est une zone d'activités économiques destinée à l'accueil d'activités industrielles, commerciales, artisanales, d'équipements, de services ou de bureaux.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est existant et exploité, situé en zone UE du PLU d'Allonne (zone d'activités économiques destinée à l'accueil d'activités industrielles...).</p> <p>Le projet sera conforme au règlement du PLU.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés ont été recherchés sur le site de la MRAe. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2018 sur les projets les plus proches géographiquement.

Les avis émis concernent :

- le projet de création de la ZAC de la Vallée de Théain, située à environ 2 km au Nord-Ouest du site, sur la commune de Beauvais,
- le projet de création de la ZAC Novaparc, située à environ 3 km au Nord du site, sur les communes de Beauvais et Tillé.

Les impacts ne seront pas susceptibles de se cumuler au vu de l'éloignement des projets par rapport au site d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Revalorisation d'un site industriel existant, au sein d'une zone d'activités, hors des enjeux naturels, gestion des eaux pluviales (traitement des eaux de ruissellement des voiries et des quais par séparateur d'hydrocarbures, régulation des eaux pluviales dans le bassin de régulation dédié), absence d'eaux usées industrielles, confinement des déversements accidentels et des eaux d'extinction incendie, disponibilité des moyens de lutte incendie, rejets atmosphériques limités (liés au trafic routier et aux gaz de combustion de la chaudière et du groupe sprinklage), campagne de mesure des niveaux sonores au démarrage de l'activité...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Évaluation environnementale non nécessaire : le projet est la revalorisation d'un site industriel existant. De plus, le projet ne sera pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la destination du zonage du PLU de la commune d'Allonne (zone d'activités économiques destinée à l'accueil d'activités industrielles, commerciales, artisanales, d'équipements, de services ou de bureaux), des mesures mises en place (pas de rejet d'eaux usées industrielles, rétention des eaux d'extinction d'incendie, prétraitement des eaux potentiellement polluées...) et du niveau d'activités prévues sur le site (site soumis à enregistrement).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lyon

le,

16/03/2022

Signature



